Expansion des exportations—Loi

d'audiences de comité sans jamais voir le mémoire de l'Association des banquiers canadiens.

L'Association des banquiers canadiens était d'accord pour nous le laisser voir. Elle a dit: «Si le gouvernement consent à vous le montrer, nous n'avons pas d'objection.» Mais le ministre a alors refusé en prétendant qu'il ne pensait pas que l'Association des banquiers canadiens était effectivement d'accord pour nous le laisser voir et qu'il n'avait pas eu le temps de demander à M. Frazee s'il y consentirait. Il ne le pensait même pas et, comme il ne s'en est jamais assuré, nous n'avons jamais vu le document.

Monsieur l'Orateur, les banquiers canadiens ont présenté un mémoire au gouvernement à propos de la SEE et nous sommes en train d'étudier une mesure qui prévoit une augmentation fantastique des limites imposées à la SEE pour ses emprunts et ses garanties. et aucun député, sauf peut-être certains membres du cabinet—un ou deux membres du cabinet qui s'intéressent à la question ou le ministre des Finances ou le ministre de l'Industrie et du Commerce—n'a vu les propositions de l'Association des banquiers canadiens. On nous demande d'approuver ces augmentations gigantesques sans avoir vu le document.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Il peut cependant continuer s'il obtient le consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Crosbie: Je n'en ai que pour une minute.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'ai entendu des députés dire non.

M. Crosbie: Il y aura plusieurs motions plus tard et nous avons bien du temps devant nous.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

M. Bill Clarke (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, il est intéressant de noter que le premier député à prendre la parole de ce côté-ci de la Chambre a été le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et que je serai le deuxième. Je représente en effet Vancouver-Quadra, ce qui indique bien la mesure dans laquelle tout le Canada se préoccupe du bill à l'étude.

Je pense qu'il serait utile de parler des limites qui ont été imposées par le passé à la Société pour l'expansion des exportations quand nous étudierons les motions nos 1 et 3. La société n'existe même pas depuis aussi longtemps que le gouvernement dirigé par le premier ministre actuel (M. Trudeau). La Société pour l'Expansion des exportations à été créée le 1er octobre 1969 par une loi du Parlement. En moins de neuf ans, la Société a fait preuve de la même voracité que le gouvernement dans l'augmentation de ses dépenses. Au cours de cette année fiscale le gouvernement subira un déficit plus important que tout le budget de 1968, la première année où le premier ministre accédait à son poste.

• (1612)

Quand la prudente petite société pour l'Expansion des exportations a été mise sur pied en 1969, elle avait un capital autorisé de 25 millions de dollars. Il est maintenant de 400 millions de dollars. Le gouvernement propose maintenant de faire passer le montant de ce capital autorisé de 400 millions de dollars à 1 milliard de dollars, soit plus du double. Je ne

mentionne que le capital autorisé car la proposition du gouvernement, et donc les amendements proposés, serviront à multiplier le capital autorisé de la société. On propose d'augmenter
les limites de l'assurance de la même façon. Elles seront à peu
près quadruplées, et passeront de 2,500 millions à 10,000
millions. Les premières limites établies en 1969 étaient de 250
millions. De 1969 à 1977, on a décuplé les premières limites et
maintenant on nous demande une augmentation qui les quadruplerait. Ainsi, on voudrait maintenant multiplier les premières limites par 40. Il y a eu des augmentations du même
ordre dans l'assurance du secteur gouvernemental. Les prêts
consentis dans le secteur des sociétés sont passés de 600
millions de dollars en 1969 à un montant proposé de 10,000
millions de dollars, soit 10 fois le montant de 1 milliard de
dollars en capital actions.

Pourquoi avons-nous besoin de ces changements? Je voudrais renvoyer les députés à la liste présentée au comité. On y mentionne le montant assuré, et on fait la ventilation selon les pays. Je n'ennuierai pas la Chambre en faisant la lecture de cette liste, mais c'est très impressionnant. Cette liste d'à peu près cinq pages où on nomme les pays et le montant de l'assurance actuelle. En 1977, le montant global des assurances en vigueur était de 1.445 milliard de dollars, ce qui est inférieur à 1.5 milliard. A ce moment la Société pour l'expansion des exportations avait droit à une limite de 2.5 milliards de dollars, en vertu d'une loi adoptée en 1977. On nous demande maintenant de porter ces limites à 10 milliards de dollars. Il lui a fallu tout ce temps pour en arriver au montant de 1.5 milliard de dollars. Pourquoi aurait-elle besoin maintenant que l'on augmente ces limites de 2.5 milliards de dollars à 10 milliards de dollars? On n'a rien présenté à la Chambre ou au comité qui puisse justifier cette énorme augmentation.

L'autre motion concerne les soldes de prêts. Je renvoie le député à la page 30 du rapport annuel de la Société pour l'expansion des exportations. On y trouve la liste de tous les accords de financement d'exportations signés de 1969 à 1977, en vertu des pouvoirs confiés au conseil d'administration. Le total des fonds consentis aux termes des accords signés pendant ces années est de 4.3 milliards. Là-dessus, 2.5 milliards seulement ont été décaissés, et il y a eu des remboursements d'environ 700 millions. A la fin 1977, le solde restant sur ces accords de garanties était de 1.8 milliard. On nous demande de relever ce plafond. Il est déjà de 4,250 millions, mais cela ne suffit pas. Comme il reste 1.8 milliard, on nous demande en somme de porter le total à 10 milliards. Mais pour éviter d'inquiéter le lecteur des motions, on ne parle pas de ces 10 milliards. On dit simplement 10 fois le capital autorisé, ce qui est une façon bien discrète de faire avaler ces chiffres énormes.

A maintes reprises, en comité on a demandé aux fonctionnaires, au gouvernement et aux ministres pourquoi le gouvernement, qui est l'unique actionnaire, n'augmente pas le capital. Pourquoi, en d'autres termes, n'achète-t-il pas de nouvelles actions? Le capital autorisé est actuellement de 400 millions. D'après le dernier rapport annuel, sur quatre millions d'actions autorisées, 100 millions seulement ont été créées, d'une valeur au pair de \$100 chacune. Cela ne fait en tout que 100 millions. Pourquoi l'unique actionnaire ne souscrit-il pas les 300 autres millions? Pourquoi nous demande-t-il de relever le plafond des en-cours, pourquoi nous demande-t-il d'augmenter ses moyens